



## **RELEVÉ DE DECISIONS DU CONSEIL FEDERAL 17-18 mars 2023**

Le conseil fédéral approuve :

- le principe de joker olympique pour le remplacement en équipe Pro de joueurs français figurant sur la liste déposée par le DTN, en raison de sélections en stages ou compétitions en rapport avec une qualification olympique ;
- les principes pour la gouvernance conforme à la nouvelle loi sport, pour permettre la rédaction des modifications des statuts qui seront soumis au ministère des sports ;
- les comptes annuels 2022, faisant apparaître un résultat positif de 635 000 €, et l'affectation de ce résultat ;
- les tarifs proposés pour le championnat Pro A et B dames et Pro B messieurs ;
- les règles techniques et de sécurité pour le Ping VR, et l'accord du statut d'organisme agréé à l'association Eleven France tennis de table pour la gestion de compétitions de Ping VR ;
- la création de quatre postes en CDI et leur affectation (juriste, développeur informatique, chargé de mission territoires, directeur sportif) ;
- la composition de la CAGID.

Le conseil fédéral prend connaissance :

- des indicateurs de développement, d'accompagnement des territoires et de création de valeur sociétale, ainsi que des objectifs proposés pour ces indicateurs pour la saison en cours et les suivantes ;
- des futurs labels qui remplaceront progressivement les actuels, en cohérence avec le programme de l'olympiade ;
- des informations concernant la fondation Jacques Secrétin, et des propositions pour le kit de com 2023 ;
- des informations sur le contrôle de l'honorabilité ;
- des statistiques licences à date, montrant une augmentation des licences loisir par rapport aux 3 saisons précédentes, ainsi que le taux de féminisation.